
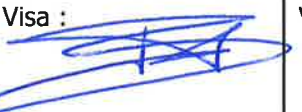

	Elimination des déchets chimiques		N° : SHE-P-07
			Page : 1 / 1
			Date : 2 Février 2021
			Edition : 3
REDACTION Nom : L. JUBAULT Visa : 	VERIFICATION Nom : F. BOURBIGOT Visa : 	APPROBATION Nom : F. JANVIER Visa : 	Diffusion contrôlée : <input checked="" type="checkbox"/> zone lotion <input checked="" type="checkbox"/> stockage MPC

1.- Objet

Cette procédure traite de l'élimination des déchets chimiques (matières premières périmées ou reliquats de lotions inutilisables).

2.- Domaine d'application

Elle concerne les déchets suivants, dans leur contenant d'origine :

- Solvants et parfums,
- Rebutts pharmaceutiques (assimilés comme tels),
- Poudres,
- Mélanges de liquides et lotions, en fût ou container.

3.- Procédure

- identifier les déchets suivant les catégories pré-citées,
- les regrouper sur palettes,
- contacter (devis, échantillons éventuels,...) :

TRIADIS
Etampes (91)
Tél : 01-69-16-13-11
Fax : 01-69-16-13-17
planningtriadisestampes@groupe-seche.com

- convenir d'une date de collecte,
- remplir le Registre des Déchets,
- y inclure les Bordereaux de Suivi des Déchets envoyés ultérieurement.

Révision du document dans le cadre de la revue documentaire conformément à la procédure GES-P-01